



Déclaration liminaire CSAL du 16/12/2024

Madame la Présidente,

L'instabilité socio-économique liée à l'agitation politique nationale ne rassure pas les agents de la fonction publique.

Lorsque le ministre de l'Action publique lui-même véhicule l'idée selon laquelle les fonctionnaires seraient trop nombreux, absentéistes et attentistes, la CFDT-CFTC Finances Publiques ne peut pas l'admettre. Ces propos et attitude ne sont pas dignes d'un responsable politique, d'autant plus en charge de plus de cinq millions d'agents.

Il y a d'un côté des usagers qui aspirent à un service public de proximité, joignable et disponible (cette proximité est particulièrement mise à mal depuis le bouleversement géographique dû au Nouveau Réseau de Proximité et du sous-effectif d'agents), et de l'autre, les agents des Finances publiques qui dénoncent un sous-effectif chronique, une rémunération ne compensant pas le coût de la vie, et des applications métiers inadaptées aux enjeux de la mission régaliennne.

Cette charge du ministre contre nous, agents de la fonction publique, relève du mépris. Le mépris est l'antichambre de la violence.

Les agents, exposés à cette violence, sont victimes d'insultes, de menaces, que ce soit de vive voix, par mail, au téléphone, par courrier postal.

La CFDT-CFTC Finances Publiques vous alerte car ce climat politique délétère, où un ministre remet en question les motivations et l'implication des agents, risque d'encourager d'autres actes de violence contre les agents.

Pourquoi nos dirigeants nationaux s'évertuent-ils à débattre de la crise d'attractivité de la fonction publique, tout en appelant et œuvrant à sa dissolution?

L'alignement sur le privé n'est pas une revalorisation, ni le Graal, pour un agent de la fonction publique! Il s'agit de deux entités distinctes offrant toutes deux un panel d'offres de conditions de travail différent.

Le gouvernement propose 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie et un remboursement rabaisé à 90% pour s'aligner sur le privé. La CFDT-CFTC Finances Publiques s'y oppose vigoureusement. D'abord parce que le privé encore une fois est distinct du public, ensuite parce que le privé a des accords de branche permettant un maintien complet de la rémunération dans 70 % des cas. Cette mesure relative aux arrêts-maladies est indolore pour la majorité des salariés du privé mais dévastatrice pour la fonction publique. Alignement disent-ils ?

Dans les Hauts-de-Seine, les agents de la DGFIP ne sont plus assez nombreux pour satisfaire aux attentes des usagers en termes de délai de réponse. Certaines applications datant des années 70 et 80 ne facilitent pas l'exécution des missions et contribuent à la rotation constante du personnel. Les promesses de renouvellements d'applications rivalisent d'ancienneté. En trésorerie amendes et aux

impôts fonciers pour ne citer qu'eux, AMD et MAJIC sont des exemples de la vétusté des applications qui alourdissent les travaux des agents déjà bien surchargés.

Enfin, l'offre restreinte de logements, le coût de la vie, l'inconfort des transports, sont des préoccupations qui pèsent sur les conditions de vie et la santé de nos collègues.

La CFDT- CFTC Finances Publiques se tient aux côtés des agents pour garantir un sain équilibre vie professionnelle/ vie privée, et vous remercie, Mme la Présidente, de votre écoute.